

la Sous-préfecture de Montaigu

par Sylvie Yavchitz-Koehler

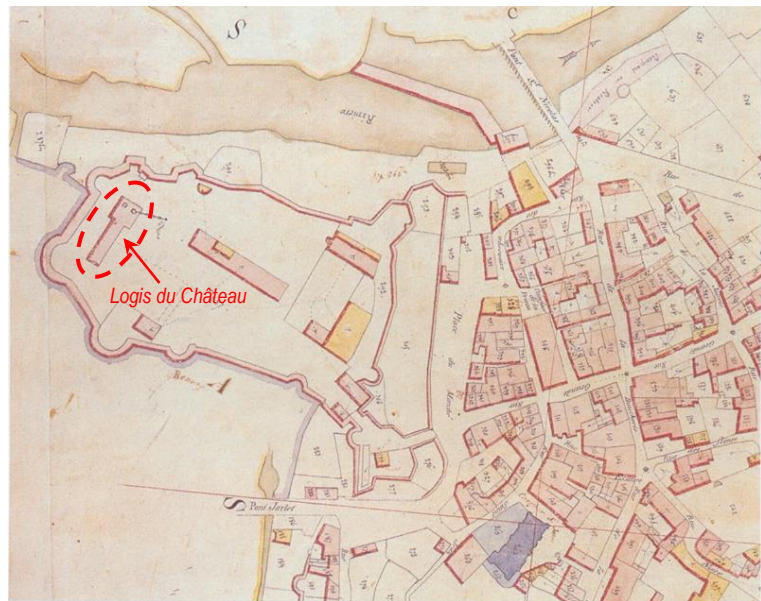
*Les préfectures ont désormais pignon sur rue,
Il n'en fut pas toujours ainsi et l'installation des premiers représentant de la République,
lors de la création de leur corps en 1800, a été à l'origine de bien des péripéties.*

[...] A la mise en place de la nouvelle administration, la préfecture est située à Fontenay-le-Comte et les deux sous-préfectures, respectivement aux Sables-d'Olonne et à Montaigu.

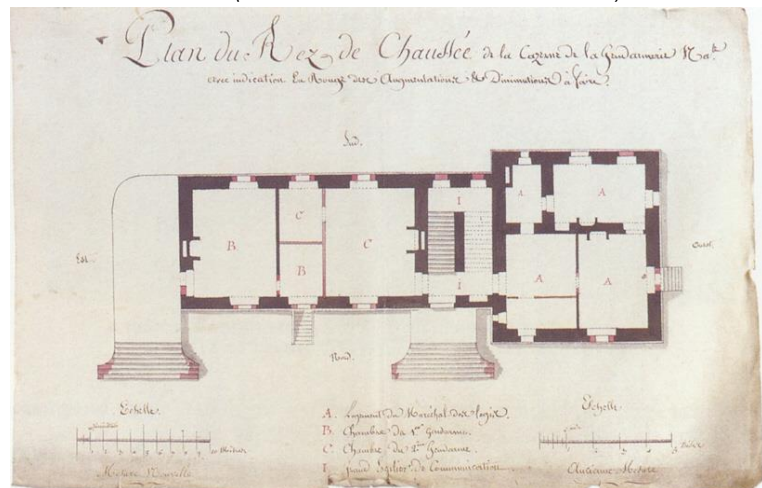
[...] Il n'est pas prévu de logement pour les sous-préfets qui doivent se loger à leurs frais, d'où des difficultés considérables malgré le peu d'employés (deux pour chaque sous-préfecture en l'an XIII). Ils habitent des maisons qui leur appartiennent ou qu'ils louent.

[...] En mai 1800, de grandes difficultés attendent le sous-préfet Pierre-Paul Clemenceau, bisaïeul du "Tigre", à son arrivée à Montaigu, ville incendiée et remplie de décombres. Il doit prendre pension chez l'habitant et le seul endroit où l'on peut établir la sous-préfecture est le château où la municipalité a pris la précaution de faire placer les archives de son administration.

Propriété de Jacques Gabriel Leclerc de Juigné, émigré amnistié le 20 nivôse an XI (1804), il a été mis sous séquestre. La troupe y séjourne, mais de l'an VI à l'an VIII seul le pavillon est occupé par l'ingénieur des Ponts et Chaussées, Dubois, qui sert aussi de garde magasin au château et dont le bail indûment consenti sera résilié. Après avoir demandé au préfet Lefaucheur de s'y établir provisoirement, le sous-préfet Clemenceau obtient l'accord du ministre de la Guerre à la condition expresse de partir à la première réquisition de l'autorité militaire. C'est dans un devis de réparations relatif à l'établissement de la gendarmerie du 9 frimaire an VI (29 novembre 1797), et demeuré sans suite, que nous avons retrouvé le plan de la sous-préfecture. Ce plan répond de façon très précise à la description faite par le sous-préfet Clemenceau dans son rapport du 9 janvier 1806 adressé au préfet en réponse aux questions du conseiller d'État chargé des domaines nationaux. Six ans après, la ville n'est pas encore relevée de ses ruines et on pense toujours que la meilleure situation pour la sous-préfecture et la gendarmerie est le château : "[...] On entre dans la grande cour par un pont-levis, plus loin se trouvent deux écuries dans lesquelles sont logés, dans l'une, les



Détail du plan cadastral de la ville de Montaigu représentant le château en 1814 (nord sur la droite, environ 562 x 277 m).

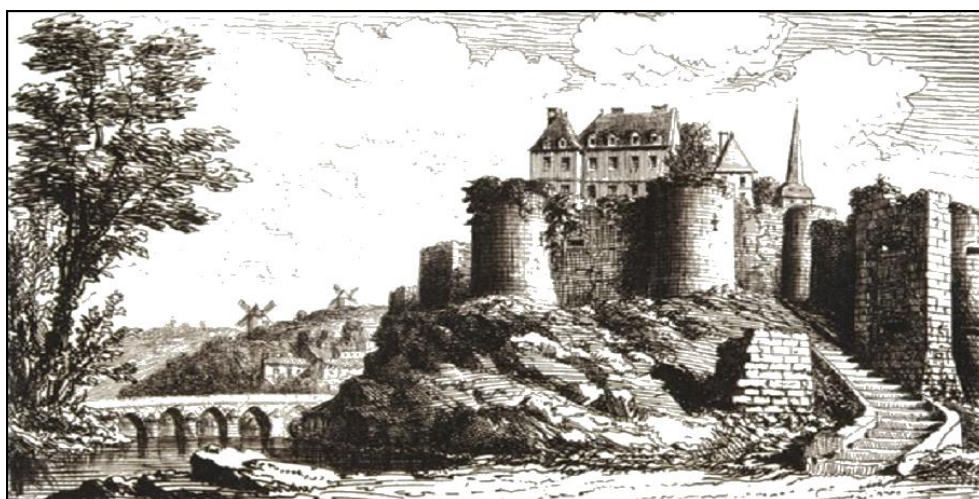


"Plan du rez-de-chaussée du logis du château de Montaigu", signé par les ingénieurs Dubois et Messenger (9 frimaire an VI – 29/11/1797).

chevaux de la gendarmerie, dans l'autre ceux du sous-préfet [...] en avant vers le château on trouve sur la droite des baraques construites pendant la guerre en bois et en brique [...] sur la partie droite de la cour est un petit jardin cultivé par le sous-préfet dans lequel on descend par un escalier entouré d'une tonnelle [...] le grand château se compose d'un pavillon à droite et d'une grande salle à gauche qui forme le corps du bâtiment [...] la partie du principal corps du bâtiment ne consiste que dans une très vaste salle, dans laquelle il y a six croisées et deux cheminées, divisée en deux chambres [...] c'est dans ces appartements que sont logés les bureaux de la sous-préfecture et la salle de réunion du conseil d'arrondissement". Le sous-préfet Clemenceau y fit même quelques réparations : *"longtemps avant que la gendarmerie fût placée au château, j'y fis blanchir la salle dans laquelle sont mes bureaux [...] le logement du sous-préfet consiste en un pavillon isolé qui comporte une chambre basse [...] une chambre haute [...] et un grenier"*. Il s'agit du pavillon dit *"des nourrices"* qui est aujourd'hui, hormis les fortifications, le seul vestige du château. Son appellation viendrait du fait que pendant la guerre la population venait y trouver asile¹. Le château restera moyennant loyer après la levée du séquestre en 1809, à l'usage de la gendarmerie et de la sous-préfecture jusqu'à sa suppression. L'occupation du château ne fut pas sans souci pour les représentants du gouvernement étant donné l'état de délabrement des bâtiments ; en 1808, le sous-préfet Bernard se plaint au préfet des conditions déplorable dans lesquelles il est installé : *"Il n'existe pas dans les bâtiments une seule chambre où l'eau ne tombe pas comme dehors [...] dans celle que j'habite l'eau y coule comme d'une source"*, et en montant dans le grenier, il remarque que la charpente est pourrie, la mise sous séquestre du bâtiment ayant entraîné l'abandon de tout entretien. L'ouragan de janvier 1809 détruit une partie de la couverture et rend la partie occupée par le sous-préfet inhabitable, aussi des travaux d'urgence sont-ils exécutés au moyen de la vente de terres du château considérées comme propres à l'engrais.

Le 14 juin 1810 la sous-préfecture est supprimée, et en juillet, Douillard, le secrétaire, après avoir dressé un inventaire sommaire des archives (papiers, cartons et registres), transporte *"le tout en une voiture"* à la préfecture de La Roche-sur-Yon.

in *"la Préfecture de la Vendée"*,
par Sylvie Yavchitz-Koehler,
303, *Recherches et Créations*, n°68, 2001, p. 7-12.



Ruines du château de Montaigu avec, peu avant sa destruction au début des années 1850, son logis construit en 1637 et qui hébergea la sous-préfecture de 1800 à 1809. (d'après une gravure d'Octave de Rochebrune, 1824-1900)

¹ Cette explication peu vraisemblable vient de l'érudit local Charles Dugast-Matifeux (1812-1894), dont la fiabilité est souvent prise en défaut. Il semble bien que soit le cas ici.